

# SUD-Solidaires s'exprime!



Solidaires, Unitaires et Démocratiques

## Malgré l'échec de la négociation, un accord est signé

**Il nous aura fallu 6 mois ! La section SUD BPCE-Nef lance une cagnotte pour acheter un mégaphone et des merguez.**

Le 27 juin, soit 3 jours avant la date limite de conclusion d'un accord, le CSE se réunissait en vue de la signature de l'accord d'intéressement 2024.

Pour une entreprise dont l'exercice correspond à l'année civile, la date limite de conclusion d'un accord prenant effet au 1er janvier est le 30 juin.

**Les négociations n'ont tout simplement pas eu lieu** puisque les propositions que nous portons avec l'aide de vos retours précieux, notamment sur une répartition plus égalitaire de la prime d'intéressement, ont été balayées d'un revers de main par la direction.

Voici nos points de désaccord :

- **L'indicateur de déclenchement** : lié au résultat net de la Nef, nous n'acceptons pas que les pertes dans les filiales ou les opérations exceptionnelles puissent peser sur la prime d'intéressement
- **Le montant total de la prime** : qui représente 10% du résultat net, la loi nous permet d'aller jusqu'à 20%
- **La clé de répartition** : favorable aux plus hauts salaires et défavorable aux temps partiels

**Alors que la majorité de nos clients et sociétaires emprunteurs optent pour des partages égalitaires et prorata du temps de travail.**

**Alors qu'une résolution sur le partage de la valeur a été votée en AG. "Ce renforcement sera issu d'abord d'actions au service de l'attractivité du projet Nef dans toutes ses dimensions en portant une attention particulière à la reconnaissance de ses salariés..."** résolution 12 de l'AG 2024

**La philosophie de l'intéressement selon la direction est plus proche d'une Caisse d'Epargne que des licornes et de la majorité de nos emprunteurs. Devrions-nous peut-être rester dans le groupe BPCE pour plus de cohérence ?**

Nous souhaitons co-construire les modalités d'un nouvel accord, mais nous nous sommes heurtés à la volonté de la direction de ne rien changer. La direction nous a proposé de signer le même accord qu'en 2023 pour se donner le temps de négocier alors qu'aucune de nos propositions n'a été retenue.

Face aux désaccords, au manque de temps nécessaire pour conclure l'accord, nous avons proposé à la direction, comme elle est en droit de le faire, d'exercer sa responsabilité et de mettre en place l'accord d'intéressement qu'elle souhaite de manière unilatérale.

## “PAS DE SIGNATURE = PAS DE PRIME”

C'est alors qu'il nous a été clairement indiqué que si l'accord n'était pas signé par toutes les parties, il n'y aurait pas de prime d'intéressement pour l'année 2024.



Cet accord d'intéressement nous laisse donc un goût amer tant sur le fond que sur la forme.

### Comme pour l'année 2023, l'intéressement 2024 sera donc le suivant :

- Déclenchement de l'intéressement par l'indicateur suivant : le résultat net de la Nef est positif,
- Le montant total de la prime d'intéressement représente 10% du résultat net,
- Ce montant total se répartit de la façon suivante :
  - 65% au prorata temporis (temps de présence dans l'entreprise par an)
  - 35% proportionnellement au salaire
- Tous les salariés ayant un contrat de travail à durée indéterminée ou déterminée (dont les alternants) en cours avec l'entreprise au 31 décembre 2024\* et ayant travaillé minimum 3 mois sur l'année 2024 pourront en bénéficier.

\*Notons qu'aucune condition de présence (effective, continue ou à une date déterminée) ne peut être prévue dans un accord d'intéressement mais sur ce point non plus, nous n'avons pas été entendus. Par exemple, un salarié qui a travaillé 9 mois et qui part le 15 novembre 2024 ne touchera rien cette année.

*Astuce SUD BPCE NEF : pour vos démissions ou ruptures conventionnelles, partez après le 31/12*

En résumé, parce que nos adhérents attendent toujours un accord plus égalitaire, nous espérons profiter du temps restant avant la conclusion du prochain intéressement pour retourner à la table des négociations et trouver un accord 2025 plus en phase avec nos revendications.

**Aujourd'hui la direction nous propose de signer le même accord pour se donner le temps alors qu'aucun pas vers nous a été fait. Ce n'est pas une négociation, nous ne voulons pas devenir une chambre d'enregistrement. Alors pour faire peser la voie des salariés lors des prochaines négociations, n'hésitez plus rejoignez notre section SUD BPCE !**

**ENSEMBLE ON EST PLUS FORT, SYNDIQUE-TOI !**

